

# Règlement d'Ordre Intérieur

**STAGES SPORTIFS 2023**

**L'ORGANISATION DES STAGES SPORTIFS 2023 SERA RÉALISÉE EN TENANT COMPTE  
DES MESURES SANITAIRES LIÉES À LA COVID 19.**  
**LES PROTOCOLES MIS EN PLACE PAR LES AUTORITÉS SERONT RESPECTÉS.**  
**TOUTES PERSONNES (STAGIAIRES-PERSONNELS) S'ENGAGENT À RESPECTER  
LES MESURES SANITAIRES PRISES PAR LA VILLE DE SOIGNIES.**

Les stages sportifs organisés par la DO4 Sports/Jeunesse de la Ville de Soignies, accueillent les enfants à partir de 3 ans (à la seule condition qu'ils soient propres) et jusqu'à l'âge de 12 ans. Ils sont répartis en différents groupes, comme suit :

- « les petits » : groupe mixte d'enfants âgés de 3 à 5 ans. Ce groupe est ensuite divisé en sous-groupes (3 et 4 ans ; 4 et 5 ans et en fonction des capacités de chacun).
- « G1 » : groupes mixtes d'enfants âgés de 6 à 8 ans
- « G2 » : groupes mixtes d'enfants âgés de 9 à 12 ans

Les 2 groupes de 3 à 5 ans sont chacun limités à 24 enfants. Les groupes de 6 à 12 ans sont chacun limités à 12 enfants. Cependant, un groupe n'atteignant pas le minimum de 10 enfants, pour les 3-5 ans, et 6 enfants, pour les 6-12 ans, ne sera pas ouvert.

Ces stages sportifs se déroulent, chaque année, pendant les vacances de détente et les congés d'automne.

Il a pour but principal de donner ou redonner le goût de l'effort et du sport à nos enfants, espérant ainsi susciter chez eux la volonté de continuer à pratiquer un sport, une fois le stage terminé, en ayant pu faire le choix de l'activité sportive qui leur convient et/ou qu'ils apprécient le plus. En effet, nous offrons à nos stagiaires la possibilité de découvrir et de pratiquer la plus large diversité de sports, dont certains, peu ou moins rencontrés en milieu scolaire, et ce, dans des infrastructures les mieux adaptées et équipées (matériel de qualité, espace de travail optimal, installations sanitaires adéquates (douches et vestiaires)), d'être encadrés par du personnel qualifié, au sein d'un groupe d'enfants de la même tranche d'âge et dont le nombre est limité à 12. Promouvoir l'activité physique, le bien être (« un esprit sain dans un corps sain »), l'esprit d'équipe, le fair-play, l'intégration sociale, la créativité et l'expression, la citoyenneté, tels sont les défis que notre stage veut relever.

Les moniteurs sont de préférence recrutés parmi les étudiants et diplômés en éducation physique en école supérieure ou université et, pour le groupe des « Petits » parmi les étudiants et diplômés instituteur-trice(s) maternel(le)s.

Chaque groupe d'enfants est encadré, durant tout le stage, par un même moniteur qui assure les animations sportives prévues, ou 3 moniteurs(trices) pour le groupe des Petits/Minis. Le moniteur attribué du groupe devient alors collaborateur et assure le bon déroulement de l'activité.

### **Liste des activités possibles par groupe (non exhaustive et pouvant évoluer) :**

#### **Groupe des « Petits »:**

Psychomotricité, natation, baby-poney

Psychomotricité fine (bricolage, dessin)

Découverte-expression : cuisine, lecture, musique, chant, animation « clown », cirque, ...

#### **G1, G2, :**

Initiation aux sports traditionnels : volley-ball, basket-ball, football, tennis, badminton, ...

Découverte d'autres sports : unihoc, hockey, crosse canadienne, indiana, judo, escalade, step, aérobic, équitation, padel...

### **Organisation générale**

La DO4 Sports/Jeunesse de la Ville de Soignies, qui a en charge l'organisation des stages sportifs, s'emploie à assurer le soutien logistique de celui-ci (administration, budget, dépenses, recrutement, publicité, inscriptions, ...).

Le coordinateur assure la bonne organisation du stage (horaires des activités, horaire des bus, déroulement de la journée,.....) et gère le personnel.

Le coordinateur adjoint assure le suivi, l'aide des moniteurs, vérifie les préparations d'activités, se déplace de groupe en groupe pour s'assurer du bon déroulement des activités, compile les informations reçues (cahier de communication) et en assure le suivi, organise chaque jour un petit briefing avec les moniteurs, ...

Cette description est non-exhaustive et n'est certainement pas figée. Ainsi, chacun apporte son aide et/ou son savoir en tout domaine.

### **Numéros d'appel utiles :**

Antoine FAUCON : 067/34 74 60

Quentin BARÉ : 067/34 74 68

### **Le prix :**

#### **Enfants de l'entité :**

30 € la semaine pour les 03 à 12 ans

#### **Enfants hors entité :**

50 € la semaine pour les 03 à 12 ans

Ce prix englobe l'entièreté des frais relatifs aux activités proposées et comprend une assurance ((Ethias - N° de contrat : 45.453.467 - assurance scolaire, RC + accidents corporels + protection juridique) , la remise du document de demande d'intervention des mutuelles.

**Un ramassage en bus, gratuit et surveillé**, est organisé le matin et le soir.

Une soupe et une collation sont offertes chaque jour, sauf en période de pandémie. Se munir de son pique nique.

**Une garderie gratuite surveillée** est assurée de 8h à 9h et de 16h à 17h.

Passé ce délai, les enfants ne peuvent plus se trouver dans l'infrastructure.

Les parents doivent impérativement respecter cet horaire.

Le prix des stages est très démocratique (6€/jour avec une soupe et un fruit offerts/jour) afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre. Aussi, la Ville de Soignies est partenaire du CPAS qui a mis en place un budget d'épanouissement socio-culturel dont les familles en difficultés peuvent bénéficier. Enfin, la Ville de Soignies a créé un chèque « Activité » annuel d'une valeur de 20 € pour tous les citoyens âgés de 0 à 18 ans qui peut également intervenir dans le financement du stage.

### L'horaire

|             |   |
|-------------|---|
| 8h00-9h00   | Garderie                                      |
| 9h00-12h00  | Activités                                     |
| 12h00-13h00 | Diner (pique-nique) et pause + Soupe gratuite |
| 13h00-15h45 | Activités                                     |
| 15h45-16h00 | Rassemblement                                 |
| 16h00-17h00 | Garderie                                      |

La journée est également ponctuée de deux pauses-collation (une l'avant-midi, l'autre après-midi)  
Une sieste est prévue l'après-midi pour les plus petits.

Afin de respecter notre organisation et de pouvoir contrôler les sorties, nous demandons aux parents d'attendre patiemment leur(s) enfant(s) à l'extérieur.

**L'enfant ne sera confié à une autre personne que le représentant légal qu'a condition que ceci ait été expressément stipulé par écrit et par celui-ci, sur la fiche de santé. Un contrôle systématique sera effectué par les moniteurs responsables de la garderie du soir.**

Dans le souci d'être plus complets encore, lors de l'inscription, nous demandons aux parents si ils ont des remarques éventuelles à formuler sur l'état de santé de l'enfant (par ex : allergies, épilepsie, mal du voyage, drains transtympaniques, ..... ) ainsi que l'attitude à adopter par rapport à ces précisions.

**A cette fin, nous leur demandons de remplir une fiche de santé complète et de nous la remettre pour le 1er jour de stage au plus tard, faute de quoi l'enfant ne pourra participer au stage. Cette fiche pourra en outre et comme stipulé ci-dessous, nous permettre de contrôler les départs de l'enfant.**

Les procédures d'urgence sont également communiquées aux moniteurs. Celles-ci sont stipulées par écrits, sur un document se retrouvant dans toutes les boîtes de premiers soins. Ce document reprend, entre autre, le numéro 112, à composer pour joindre les urgences, ainsi que le numéro des 4 responsables de l'équipe de coordination.

Sauf si mentionné sur la fiche de santé et autorisé par un certificat médical, aucun médicament ne sera donné à l'enfant.

## **Règles de vies :**

Avant le lancement des activités le premier jour, la lecture d'une charte sera faite à tous les enfants, afin de les sensibiliser à quelques règles de vie et de les rendre responsables et acteurs du bon fonctionnement des stages. Ces règles concernent le respect, la politesse, le fair-play. Cette charte sera visible de tous les enfants durant tout le stage et fera l'objet d'une attention particulière de la part des moniteurs, en cas de conflit. L'adhésion des enfants à cette charte leur sera demandée et « contrôlée » afin de désigner, en fin de stage, le groupe le plus respectueux, avec remise de prix.

L'enfant arrive à l'heure au stage. Toutes les activités ont un objectif précis dès la première heure.

Les arrivées tardives doivent rester occasionnelles et se font dans la plus grande discrétion afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités.

La politesse et la bonne conduite sont de rigueur.

L'enfant fréquente les activités en tenue sportive.

1. une paire de chaussures de sport propres pour les activités se déroulant à l'intérieur (sinon, l'enfant participera à l'activité en chaussettes)
2. short ou training et T-shirt
3. Un maillot de natation (slip de bain pour les garçons et non un short, bonnet de bain, essuie et brassards si nécessaire)

Sauf circonstances particulières ou médicales, le stagiaire suit son groupe. Il participe à toutes les activités proposées lors du stage. En cas d'absence, prévenir les responsables du stage.

Pour des raisons de sécurité, l'enfant ne pourra pas mâcher de chewing-gum durant les activités sportives.

Durant le temps de midi, l'enfant reste sur place. Le repas se déroule sous la surveillance de moniteurs. Après le repas, une garderie est assurée jusqu'à la reprise des activités.

Un des piliers, pour que les stages se déroulent dans de bonnes conditions, est que l'enfant montre un profond respect des règles de vie. Celles-ci, en plus d'être posées pour le stage font partie intégrante de ce que le Sport véhicule comme valeurs et plus largement de ce que la vie en groupe nécessite.

En cas de non-respect manifeste de ces règles, après 3 remarques circonstanciées, le PO des stages sportifs se réservera le droit de ne plus accepter l'enfant, si son comportement empêche la bonne tenue des activités. Ce renvoi se fera sans remboursement des droits d'inscription.

**Le présent document est rendu aux parents et est déclaré lu et approuvé par ceux-ci au travers de leur signature sur la fiche d'inscription à laquelle il est annexé.**

